

SESSION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE PLÉNIÈRE VENDREDI 24 MARS

L'assemblée départementale se réunira le vendredi 24 mars pour sa deuxième séance plénière de l'année. Jean Morin, Président du conseil départemental, convie les journalistes en amont au point presse habituel afin d'aborder divers sujets.

L'ordre du jour de la session est joint à cette invitation.



JEAN MORIN
Président du conseil
départemental de la Manche

vous convie à assister à la séance plénière

le vendredi 24 mars à partir de 9h30,

ainsi qu'au point presse

à partir de 8h45 à la Maison du Département à Saint-Lô

La séance pourra être suivie en direct sur le site Internet manche.fr